

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 4 mars 2026

Le mercredi 4 mars 2026 à 19h00, les membres du comité syndical du SERA se sont réunis dans la salle du SERA sous la présidence de M. Thierry DEROUBAIX, Président du syndicat, dûment convoqués le 27 février 2026.

Collège Eau potable : 28 délégués en exercice

Nombre de délégués présents : 19

Nombre de votants : 22

Présents : Abergement-de-Varey: M P DEYGOUT, M L. ROBERT ; Ambérieu-en-Bugey: M T. DEROUBAIX, M J. GUERRY, M JM.RIGAUD Ambronay: M F. BUFFET ; Ambutrix: - ; Bettant: M E. MAITRE, M G. ROUYER ; Château-Gaillard: M JP. THIBAUD, M E. VINCONNEAU ; Douvres: M C. LIMOUSIN ; M Y. PROVENT suppléant ; Oncieu: M D. JACQUEMIN ; Mme G. SOUZY Saint-Denis-en-Bugey: M P. COLLIGNON ; Saint-Jean-Le-Vieux: - ; St Rambert-en-Bugey: M G. BOUCHON ; Torcieu: Mme E. BARBARIN, M G. VALERIOI ; Vaux-en-Bugey: Mme F. RABILLOUD, M F. DESMARIS

Pouvoirs : St Rambert-en-Bugey: Mme J. CANARD à M G. BOUCHON - Ambronay: M B NASSIA à M F. BUFFET ; - Saint-Denis-en-Bugey: M G. CAGNIN à M P. COLLIGNON

Excusés : M M. TISSOT-GUERRAZ, M S. MONNET, M C. BATAILLY, M D. DELOFFRE

Monsieur COLLIGNON a été désigné en qualité de secrétaire de séance

AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Vu l'état des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 ;

Considérant que, dans l'attente du vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2025, il convient de procéder à la reprise anticipée des résultats afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2026 ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- 1- DE REPRENDRE de manière anticipée les résultats du budget Eau Potable de l'exercice 2025, conformément à l'état annexé à la présente délibération
- 2- D'AFFECTER ces résultats comme suit :
 - Au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 580 459.02 €
 - Au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 1 553 003.64 €
- 3- D'INSCRIRE ces montants au Budget Primitif 2026

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20260313-D-2026-001-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

- 4- DE PRECISER que cette reprise anticipée fera l'objet d'une régularisation, le cas échéant, après l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2025, par une nouvelle délibération d'affectation des résultats ainsi que par une décision modificative destinée à procéder aux ajustements nécessaires.

Fait et délibéré le 04/03/2026

Thierry DEROUBAIX, Président



La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain. La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20260313-D-2026-001-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU POTABLE - EXERCICE 2025

1/ COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT	RECETTES	3 501 102,05 €
	DEPENSES	2 930 171,91 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	570 930,14 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	2 101 139,23 €
	DEPENSES	1 397 922,74 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	703 216,49 €

2/ RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

	Résultat de clôture Année N-1 (2024)	Part affectée à l'investissement au 1068	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture du compte administratif
FONCTIONNEMENT	1 009 528,88 €	0,00 €	570 930,14 €	1 580 459,02 €
INVESTISSEMENT	849 787,15 €		703 216,49 €	1 553 003,64 €

3/ RESULTAT INVESTISSEMENT CORRIGÉ

Restes à réaliser en dépenses de l'exercice	675 739,81 €
Restes à réaliser en recettes de l'exercice	92 216,00 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-583 523,81 €
Résultat d'investissement corrigé	969 479,83 €

4/ AFFECTATION DES RESULTATS

Excédent de fonctionnement reporté au 002 (recette de fonctionnement)	1 580 459,02 €
Couverture du besoin de financement au compte 1068 : DI	0,00 €
Excédent d'investissement reporté au 001 (recette d'investissement)	1 553 003,64 €

Le 27/02/2026
Thierry DEROUBAIX, Président

Date
Comptable Public